A.A.P.P.M.A. « LA SAUMONEE » FLAGY

REGLEMENT DE PECHE INTERIEUR

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

L'OUVERTURE AURA LIEU LE
SAMEDI **12 MARS 2016**
A 8HOO

LA FERMETURE EST FIXEE AU
DIMANCHE **18 SEPTEMBRE 2016**

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

AUTORISATION DE PECHER

- Les dimanches et jours fériés uniquement
- Ouverture tous les jours à partir du **Lundi 27.06. 2016.**

Les empoissonnements seront effectués :

1) Dans la fausse rivière du haut (de la grande vanne à la station d'épuration)
2) Dans les virages du haut jusqu'à la grande vanne
3) Dans la fausse rivière du bas (de la station d'épuration au confluent)
4) Derrière le moulins jusqu'en bas (le plus bas, environ vers l'épingle à cheveu)

INTERDICTION

- Durant toute la saison de pêche, il est interdit :
  - De pêcher de 12H30 à 14H00
  - D'occuper le bord de la rivière avant 7H30
  - De pêcher
    - A l'asticot
    - Au vif
    - Au poisson mort
    - Au poisson artificiel, leurres artificiels, cuillères

- Interdiction formelle de chercher des vers de terre dans les chemins communaux sous peine d'amende de la commune

- **Interdiction de monter sur les petites banquettes qui viennent d'être faites (plantations encore jeunes et terrais pas encore stabilisé)**

RESPECT ET CONTROLE

- Il semblerait que la fédération veuille augmenter les fréquences de contrôle en 2016
  - -Attention aux nombres de prises qui ne doivent dépasser **6 truites par journée de pêche-**
  - -Respect de l'environnement (ne jetez pas vos boites vides, paquets d'hameçons ou autres Détritus sur les berges ou dans la rivière)
  - -Respect des cultures, et autres plantations comme les jeunes peupliers etc…..(en cas de détérioration, le pêcheur serra dans l'obligation de dédommager le propriétaire concerné)
  - -Le pêcheur est tenu de présenter son permis, ses prises, sa musette et ses appâts à tout contrôle du garde de la fédération.
  - Interdiction pour les parents qui accompagnent leurs enfants de pêcher à leurs places, ils s'exposent à une amende en cas de contrôle. (En revanche les enfants peuvent pêcher avec une canne munie d'un moulinet).

TARIF DES CARTES.

Carte pour adulte……150 €
Carte pour enfant avec moulinet
+ de 12 ans……55 € à partir du 1er juillet 2016 ……20 €
- de 12 ans……20 € à partir du 1er juillet 2016 ……5 €
Carte à la journée …… ..25 € (carte valable uniquement pour 1 Dimanche)
Carte à la journée pour le samedi d'ouverture …..30 € (pour le lendemain ce même pêcheur pourra reprendre une carte A la journée à 10 €)

Tout pêcheur ne respectant pas ce règlement sera exclu de la société à la 1ére infraction.
Deux pêcheurs constatant une infraction peuvent demander la comparution devant le bureau.